



Motion de soutien

à la CGT du Service départemental d'incendie et de secours des Vosges pour le rassemblement du 25 octobre 2024 à Epinal

La CGT du Service départemental d'incendie et de secours des Vosges a alerté, depuis plusieurs années et à plusieurs reprises, sa direction sur l'augmentation des risques psycho-organisationnels au sein de l'établissement.

La CGT du SDIS 88 dénonce :

- Une maltraitance managériale au sein du SDIS 88 ;
- Un management par la peur avec pressions et menaces sur les agents ;
- Des sanctions disciplinaires déguisées et injustifiées.

La CGT du SDIS 88 revendique :

- L'amélioration des conditions de travail par les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale des agents, conformément aux dispositions du code du travail (articles L.4121-1 et L.4121-2) ;
- La reconnaissance du travail effectué par la mise en place de l'indemnité administrative et technique à un taux respectable ;
- Une réelle prise en compte de la toxicité des fumées ;
- Un effectif SPP/PATS adapté aux besoins du SDIS 88 pour garantir la qualité de service public sur tout le territoire ;
- La mise en place d'un réel dialogue social et l'arrêt des sanctions disciplinaires unilatérales et injustifiées ;
- L'accessibilité aux conclusions des enquêtes administratives.

La Fédération CGT des Services publics tient à matérialiser sa solidarité avec le syndicat CGT du Service départemental d'incendie et de secours des Vosges pour sa mobilisation du 25 octobre 2024 face à un management toxique, une absence de dialogue, les conditions d'exercice dégradé au sein de l'établissement pour les Sapeurs-Pompiers Volontaires, les Sapeurs-Pompiers Professionnels et les Personnels Administratifs ou Techniques.

Nous dénonçons les contres feux créés pour occulter les légitimes revendications portées par la CGT du SDIS 88 pour l'ensemble des personnels.

Montreuil, le 21 octobre 2024